

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022
n° DEL-2022-56

L'an deux-mille-vingt-deux, le sept juillet à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION 1 ^{er} juillet 2022
<i>Délibération publiée le 12 juillet 2022</i>
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Étaient présents :

Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Lydie NORMAND, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Nathalie BENAITEAU, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELÉ ;

Représentés ayant donné pouvoir : Pierrick CAPELLE, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Brigitte JUBLAN, pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN ; Marie-Noëlle LEGENTIL, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ; Yann LHUMEAU, pouvoir donné à Dominique VIEJO ; Béatrice VALLIN, pouvoir donné à Franck POQUIN ; Marie MALHAIRE, pouvoir donné à Franck POQUIN ;

Absents : Mikaël BOISSEAU, Serge MÉDINA ;

Secrétaire de séance : Bruno BESSONNEAU ;

OBJET : CRÉATION DE POSTE

Rapporteur : Madame Annie-Claude BESSON, Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines

EXPOSÉ

Afin de permettre à un agent d'accéder au cadre d'emploi correspondant à sa fonction et suite à sa réussite à un examen professionnel, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de deuxième classe.

DÉLIBÉRÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de deuxième classe et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Franck POQUIN



Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 
ID : 049-200082550-20220707-DEL_2022_56-DE